



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 5 septembre 2013

Présidence

Monsieur Jean-David CHAPUIS, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs, utilisatrices et utilisateurs des réseaux sociaux,
Cher public,

Il est 20 heures et donc temps de débiter ma première séance de présidence du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains pour l'année 2013-2014.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Joëlle BETTEX, Anilda DEWARRAT, Fanny SPICHIGER, Daniel ANKEN, Steves BUCHS, Patrick DERIAZ, Jacques FIVAZ, Laurent GABELLA, Mathias HUMBERT, Philippe PAVID, Jean-Claude PEREY, Thierry PIDOUX, Sylvain PITTET, Harry THONNEY, Dominique VIQUERAT, Christian WEILER et Loïc WILLOMMET.

Membres absents :

MM. les Conseillers : Pascal BLUM et Philipp MÜLLER.

Membres présents	81
Membres excusés	17
Membres absents	2
Effectif actuel	100

Discours du Président

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La tradition veut que le nouveau président prenne maintenant la parole pour un discours. Je ne suis pas spécialement un supporter des traditions, mais je vous laisserai quand même quelques mots.

Il y a beaucoup de circonstances spéciales qui font que je suis devant vous ce soir. Tout a débuté en été 1997, l'UDF m'a été présentée par quelques personnes et demandé si ma présence sur une liste pour les élections communales de l'automne pouvait m'intéresser. Après discussion je me suis dit : « pourquoi pas ».

Nouveau groupe en politique, nous avons peu de chance d'avoir le quorum et pourtant...

Pour me remercier de mon engagement en politique, la justice de paix m'a fait un petit cadeau,

peu de temps après mon élection, une curatelle. Au début, je ne savais pas trop comment m'y prendre, mais par la suite cette expérience m'a permis de soutenir et d'aider une personne qui en avait besoin.

Ces années au Conseil communal m'ont permis de découvrir énormément de choses sur le fonctionnement d'une commune. Je me suis fait des amis que je côtoie encore parfois, même s'ils n'en font plus partie.

Je vais certainement faire encore des connaissances et en apprendre encore plus pendant cette année de présidence.

Petit clin d'œil pour les téléspectateurs, si certaines personnes hésitent à s'engager en politique, il ne faut pas tarder, il y a presque que du positif.

La présidence du Conseil n'a jamais été un but pour moi, un concours de circonstances m'a permis de me présenter pour ce poste plein de significations et un peu de prestige.

Et pour terminer, je vous laisse à votre réflexion, cette petite histoire que j'ai entendue cet été à la radio :

C'est l'histoire d'un homme qui tombe dans un trou.

Un jour, un homme tomba dans un trou et se fit très mal.

Un cartésien se penche et lui dit : « Vous n'êtes pas rationnel, vous auriez dû voir ce trou ».

Un spiritualiste le vit et dit : « Vous avez dû commettre quelques péchés pour tomber si bas ».

Un scientifique le regarda, l'ignora et calcula la profondeur du trou.

Un journaliste l'interviewa sur ses douleurs et son ressenti.

Un yogi lui dit : « Ce trou est seulement dans ta tête, comme ta douleur, tu devrais méditer là-dessus ».

Un médecin lui lança une ordonnance avec un traitement de 2 semaines d'antibiotique.

Un thérapeute l'invita à trouver les raisons pour lesquelles ses parents le préparèrent à tomber aussi dans le trou.

Ça, j'ai rajouté (*rires dans la salle*) Non, celle-là, celle que je vous dis maintenant :

Un conseiller communal se dit : « Il faut que je fasse une intervention devant le conseil lors de la prochaine séance ».

Une pratiquante de la pensée positive l'exhorta : « Si tu veux vraiment sortir de ce trou, tu réussiras ».

Un optimiste lui dit : « Vous auriez pu mourir d'une telle chute ».

Un pessimiste ajouta : « C'est peut-être ce qui va arriver ».

Puis, un enfant passa, lui sourit et lui tendit la main !

Je rajouterai : « Les belles théories servent à peu de chose, mais s'impliquer en tendant la main c'est beaucoup mieux ».

Applaudissements

Merci.

2. APPROBATION DU PV
DU 27 JUIN 2013

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Tel que présenté, le procès-verbal du 27 juin 2013 n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements pour l'excellent travail de nos secrétaires.

3. DÉMISSIONS

En date du 1^{er} juillet dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous fais part de ma démission du Conseil communal au 31 août 2013. Je tiens à exprimer le plaisir que j'ai éprouvé à assumer cette fonction et combien je suis reconnaissante d'avoir pu le faire. J'ai eu l'occasion de découvrir la complexité du fonctionnement d'une cité et les multiples enjeux auxquels elle doit faire face. Je me suis enrichie au contact de quantité de personnes engagées et intéressantes.

Appartenant à un groupe minoritaire, j'ai essayé de mener ma barque au milieu des gros remous et des petites vaguelettes, des débats houleux et des séances d'un calme apparemment plat. J'ai tenté de garder le cap qui me semblait juste, au gré des vents contraires et de mes propres coups de tabac épidermiques. J'ai parfois bu la tasse, perdu le nord, d'autres fois rebondi à la crête des vagues...!! Je me suis immergée dans les grands fonds politiques. J'y ai côtoyé de vieux loups de mer, des hippocampes généreux et inspirés, des requins rôdant autour des épaves, de sagaces et brillants poissons mandarins, de piquants diodons et même des étoiles de mer poétiques et surprenantes !

"Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage", disait Joachim Du Bellay, et Brassens après lui... Ce fut un voyage passionnant, mais dont je ressors aujourd'hui légèrement anémiée... C'est pourquoi je suis heureuse de pouvoir passer ma boussole à un jeune matelot pugnace et dégourdi. Contrairement à moi, je lui souhaite de savoir crier "à l'abordage" sans craindre de se tromper de navire et sans redouter les coups de canon.

Je souhaite à toutes les Conseillères et à tous les Conseillers de savoir éviter les écueils et les icebergs "pôlémiques", de ne pas se laisser tenter par les tsunamis médiatiques. De maintenir leurs pieds fermement plantés sur le pont, la tête dans les étoiles, le cœur bien accroché, que ce soit à tribord ou à bâbord, mais le cœur magnanime... De suivre les courants ascendants et d'œuvrer à la santé de tous les organismes marins, même les plus microscopiques et les plus biscornus. De se demander régulièrement, au moment de prendre une décision, s'il faut faire de notre belle ville un îlot fortifié ou un port accueillant et ouvert sur le large.

J'arrête ici de peur de devenir vraiment "bateau" et je leur dis bon vent, marins d'eau douce !

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Martine FREY TAILLARD.

Mme Martine FREY TAILLARD a accédé à ce Conseil vers la fin de la législature 1998-2001, soit en septembre 2001 pour le parti Solidarité et Ecologie. Cela fait douze ans qu'elle œuvre sur ces bancs pour défendre ses idées. Durant toutes ces années, elle a été très active dans les commissions ad hoc et permanentes, soit : suppléante de la Commission des affaires immobilières de 2002 à 2006, membre de la Commission des finances de 2003 à 2011, commission qu'elle a présidé à deux reprises en 2005 et 2010-2011 ; suppléante à la Commission communale de recours de 2006 à ce jour, suppléante de la Commission de gestion de 2009 à ce jour, membre de la commission des pétitions de 2011 à ce jour, commission qu'elle a présidé en 2011-2012.

Elle a également été chef de groupe durant de nombreuses années pour son parti et est Présidente de Solidarité et Ecologie depuis le début de cette année.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement Mme Martine FREY TAILLARD pour son engagement considérable au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions. Je lui

souhaite de mener sa barque vers des îlots plus paisibles et que les diverses occupations qu'elle continuera d'avoir pour le bien de la communauté lui donnent pleine satisfaction.



En date du 5 août dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

Déménageant dans une autre commune pour des raisons familiales le 31 juillet 2013, je vous remets ma démission pour la date précitée.

C'est avec une certaine émotion que je quitte la deuxième plus grande ville du canton. Dans le cadre de ma fonction, j'ai pu acquérir une vision plus panoramique de cette dernière. Ce qui n'a fait qu'accroître mon attachement pour la cité thermale.

Je mesure la liberté qu'il m'a été donnée, en quittant ma charge de conseillère communale, de pouvoir exprimer mon opinion démocratiquement sur des sujets complexes et variés, ainsi que sur des projets d'intenses envergures. Je profite de ces quelques lignes pour remercier les électrices et les électeurs yverdonnois pour la confiance qu'ils m'ont accordée.

Mes convictions personnelles m'amèneront très certainement à poursuivre le combat politique, afin d'exprimer mes idées et défendre les valeurs auxquelles je crois profondément. Je vous retrouverai donc très probablement, chers collègues, et avec grand plaisir d'ailleurs, sur un stand au marché ou lors d'un débat public ou d'une manifestation.

Ne possédant pas de télévision, c'est sur internet que je suivrai assidûment vos « aventures » du plénum. Des débats vécus, parfois nécessaires, parfois stériles, parfois intéressants, parfois interminables, je garderai un souvenir respectueux et quelque peu amusé.

C'est avec un plaisir non feint que j'ai siégé parmi vous, et je tiens à vous remercier pour l'amitié que vous m'avez témoignée.

Je vous souhaite d'œuvrer ensemble dans la concorde, pour la prospérité de la capitale du Nord-Vaudois et de tous ses habitants.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Aline GYGAX NOBS.

Mme Aline GYGAX NOBS a accédé à ce Conseil au début de cette législature, soit au 1^{er} juillet 2011, pour le groupe Socialiste. Elle a été présidente du parti socialiste yverdonnois depuis le printemps 2012 jusqu'au 30 juin de cette année.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Aline GYGAX NOBS pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions ad hoc. Je me souviens avec plein de plaisir de ses petits palabres engagés le samedi matin en la croisant sur son lieu de travail. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour son avenir ainsi qu'à toute sa famille.



En date du 16 août dernier, le Conseil a reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vous présente, ce qui n'est pas un scoop, ma démission en qualité de Conseillère communale au 15 août, date à laquelle je prends mes quartiers dans un paisible village du Nord-Vaudois.

Ce n'est pas sans un pincement au cœur que je quitte ce Conseil, mais enrichie par cette expérience qui fut une école de vie où il faut composer avec la sensibilité, le caractère des uns et des autres.

Je souhaite remercier tout particulièrement ma famille politique ; le PLRY, pour le choix qui a été fait en 2011, en me portant à la présidence du parti, sincèrement merci de votre confiance. Ce fut

une belle aventure, des souvenirs mémorables, de nouvelles amitiés et l'histoire d'un défi un peu fou quand j'y repense ce lui de l'initiative STOP AUX BOUCHONS acceptée par les citoyens yverdonnois.

Merci également aux électeurs qui m'ont fait confiance, sans qui ces lignes n'auraient jamais été écrites. Rassurez-vous, je n'abandonne pas totalement Yverdon-les-Bains, puisque je vais y conserver mon activité professionnelle. J'aurais toujours à cœur de défendre les valeurs et les projets qui me sont chers et de voir évoluer le dossier de la route de contournement jusqu'à son inauguration.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Aude BRIAND.

Mme Aude BRIAND a accédé à ce Conseil au début de la législature précédente, soit au 1^{er} juillet 2006 pour le parti Libéral, devenu depuis le parti Libéral-radical. Elle a fait partie de la Commission communale de recours durant toute la législature précédente, soit de 2006 à 2011. Elle a repris la présidence du parti libéral-radical en 2011 jusqu'à cet été.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Aude BRIAND pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions. Je lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions politiques vu qu'elle est déjà engagée comme secrétaire du conseil général de sa nouvelle commune. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour le futur.

4. ASSERMENTATIONS

Les démissions de Mmes Martine FREY TAILLARD, Aline GYGAX NOBS et Aude BRIAND laissent le Conseil communal avec trois sièges vacants.

Mme Jacqueline SEREX BOUSRIH, première des viennent-ensuite de la liste du parti Solidarité & Ecologie, La Gauche, a renoncé à siéger au Conseil communal. M. Yann MAMIN, second sur cette même liste, né en 1985 et domicilié à la rue du Pré 6 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Martine FREY TAILLARD.

M. Patrice PITTORI, premier des viennent-ensuite de la liste complémentaire du parti Socialiste, né en 1943, domicilié à la rue de l'Hôpital 32 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Aline GYGAX NOBS.

M. David GRANDJEAN, premier des viennent-ensuite de la liste du parti Libéral-radical, né en 1970 et domicilié au chemin de Calamin 43 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Aude BRIAND.

Je prie MM. Yann MAMIN, Patrice PITTORI et David GRANDJEAN de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

MM. Yann MAMIN, Patrice PITTORI et David GRANDJEAN, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Jean-David CHAPUIS.

M. Yann MAMIN : « Je le promets »

M. Patrice PITTORI : « Je le promets »

M. David GRANDJEAN : « Je le promets »

MM. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil. Je vous y souhaite la bienvenue et d'y vivre une expérience passionnante et enrichissante. Je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal, par l'entremise de nos scrutateurs, et vous invite

à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

**5. COMMUNICATIONS
DU PRÉSIDENT**

*Invitation de la Société
du Castrum Romain
d'Yverdon-les-Bains*

En date du 26 août dernier, le Conseil communal a reçu une invitation de la Société du Castrum Romain d'Yverdon-les-Bains à son assemblée générale ordinaire du jeudi 19 septembre à 19h00 à la salle des Débats de l'Hôtel de Ville.

Après la partie statutaire, M. Laurent CHENU, Conservateur cantonal des monuments et des sites, donnera une conférence intitulée : La Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), entre protection et développement, une loi au service de la dynamique du patrimoine ?

Vous y êtes tous conviés ainsi qu'au verre de l'amitié qui suivra cette conférence.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Courrier d'Yvaie

En date du 28 octobre dernier, nous avons reçu une copie du courrier adressé à la Municipalité par l'Association pour une coopérative d'habitats durables YVAIE, au sujet du projet Gare-Lac, que nous vous avons fait parvenir.

Dans la perspective de l'étape des plans de quartiers, qui fera suite à l'adoption du PDL Gare-Lac, vous êtes invités à une présentation pour découvrir la démarche lausannoise relative à l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Cette présentation aura lieu le 26 septembre 2013 à 19h30 à Lausanne. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire directement conformément aux instructions de la lettre.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier du groupe de
rédaction du corps
enseignant de
l'Établissement
secondaire De Felice*

En date du 2 septembre dernier, nous avons reçu un courrier recommandé du groupe de rédaction du corps enseignant de l'Établissement secondaire de Felice concernant le stationnement payant sur les parkings des écoles, et qui fait part de son mécontentement quant aux critères avancés pour l'obtention des macarons de stationnement, qui lui paraissent discriminatoires et ne tiennent pas compte de la situation des 72 enseignants qui travaillent sur les 5 sites de l'établissement.

Ce courrier étant à caractère administratif, il est transmis à la Municipalité pour suite à donner. Il est également à disposition auprès de nos secrétaires pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de Mme Mady
Challandes*

En date du 3 septembre dernier, nous avons reçu un courrier recommandé de Mme Mady CHALLANDES, domiciliée à Valangin, résidente du camping des Iris depuis 16 ans, qui, suite à la lettre et au plan du camping reçus, demande impérativement que des places de parc soient créées à l'intérieur du camping, gardé et fermé la nuit. Elle regrette également que son emplacement soit déplacé dans le champ pour laisser les belles places aux touristes 4 à 5 semaines par année.

Ce courrier étant à caractère administratif, il sera transmis à la Municipalité pour suite à donner. Il est également à disposition auprès de nos secrétaires pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Courrier de Mme
Marinette NICOLLIN

En date du 3 septembre dernier, nous avons reçu un courrier de Mme Marinette NICOLLIN, domiciliée à Yverdon-les-Bains, qui, à la veille de la reprise des soirées des sociétés locales, souhaite informer le Conseil communal d'un problème lié à la sécurité pour accéder aux scènes de la Marive, du Théâtre Benno Besson et de l'Aula Magna du Château par les escaliers dépourvus de rambarde ou barrière de sécurité.

Ce courrier étant à caractère administratif, il sera transmis à la Municipalité pour suite à donner. Il est également à disposition auprès de nos secrétaires pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Durant la pause estivale, plusieurs décès ont touché des membres ou anciens membres de notre Conseil.

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre :

- le décès de la belle-maman de notre amie et collègue Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER et maman de notre ancien Syndic M. Rémy JAQUIER.
- le décès de la sœur de notre ami et collègue M. le Conseiller Laurent GABELLA.
- le décès de M. Jean-Louis Frédéric MIÉVILLE, Conseiller communal du POP de 1966 à 1973, Président de ce Conseil en 1968, Municipal de 1974 à 1981 et Député au Grand Conseil.
- le décès de la belle-maman de notre amie et collègue Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF.

Mesdames les Conseillères et Monsieur le Conseiller, chères familles, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 13 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Deux Questions de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS
- Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI
- Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET
- Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

CO13.06, CO13.07 et
CO13.08

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Nous prenons acte des communications :

- CO13.06 concernant le cheminement de mobilité douce le long du Buron et une modification des travaux.
- CO13.07 concernant la libération de l'"arrière-caution" communale de Fr. 500'000.-- du cautionnement octroyé par le Canton à la société Colibrys SA.
- CO13.08 concernant un dépassement du coût des travaux de réaménagement de la Place Bel-Air.

Ainsi que du bulletin d'information de la Municipalité adressé au Conseil communal.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, M. le Président.

7. **NOMINATION D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION DE
GESTION**

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Suite à la démission de Mme Martine FREY TAILLARD du Conseil communal, plusieurs commissions se retrouvent avec un siège vacant.

La Commission de gestion se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre suppléant. J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Hélène GRAND :

Au nom de notre groupe, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Yann MAMIN.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Merci Mme la Conseillère, comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Vote à main levée

A l'unanimité, **M. Yann MAMIN est élu** membre suppléant de la Commission de gestion.

8. **NOMINATION D'UN
MEMBRE À LA
COMMISSION DES
PÉTITIONS**

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La Commission des pétitions se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre. J'attends des propositions de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Hélène GRAND :

Au nom du groupe Solidarité & Ecologie, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Yann MAMIN.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Merci Mme la Conseillère, comme il n'y a qu'une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Vote à main levée

A l'unanimité, **M. Yann MAMIN est élu** membre de la Commission des pétitions.

9. **NOMINATION D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION
COMMUNALE DE
RECOURS**

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Toujours suite à la démission de Mme Martine FREY TAILLARD du Conseil communal, la Commission communale de recours se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre suppléant. J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

Mme la Conseillère Hélène GRAND :

Au nom du groupe Solidarité & Ecologie, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de

M. Yann MAMIN.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Merci Mme la Conseillère, comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Vote à main levée

A l'unanimité, **M. Yann MAMIN est élu** membre suppléant de la Commission communale de recours.

Les trois commissions énoncées sont à nouveau complètes. M. Yann MAMIN, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de ces trois importantes commissions.

**10. PRÉAVIS
N° PR13.10PR**

CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES MOUETTES, L'ADOPTION DES RÉPONSES AUX OPPOSITIONS SUSCITÉES PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE, L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 2'173'000.-- POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA SUPERSTRUCTURE DE LA RUE DES MOUETTES, AINSI QUE POUR L'INTRODUCTION DU SYSTÈME SÉPARATIF ET LE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX EAU-GAZ-ÉLECTRICITÉ.

M. PASCAL GAFNER, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

MM. les Conseillers Pierre CHERBUIN, Robin DELISLE, Pascal GAFNER, Philippe GUIGNARD, Bexhet HALIMI, Jacques LEVAILLANT, Boris RICHARD et Piero SUTTERLET.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pascal GAFNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERE :

Écoutez, je crois que je vais prendre la parole une fois que ce sera terminé, parce que j'ai plusieurs choses à vous dire, je pense que ce n'est pas le moment de le faire.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Alors, il n'y a pas de problème, chacun son tour.

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

J'ai été interpellé par un certain nombre d'habitants de ce quartier qui m'ont posé deux questions précises qui sont les suivantes :

Qu'en est-il du futur règlement sur les macarons d'une part ? Ils sont un petit peu inquiets de leur prix éventuel qui sera fixé à ce sujet. Ça, c'est la première question. Et puis la deuxième question qui m'a été posée, qui m'a été demandé de poser ce soir, c'est de savoir si le marquage des 19 places supplémentaires, dont parle le préavis et le rapport de la commission, fera l'objet d'un marquage qui sera communiqué aux habitants concernés.

Voilà, c'est les deux questions que je vous pose ce soir.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

En ce qui concerne le prix des macarons, celui-ci n'est pas encore fixé. Nous avons fait une analyse du prix des macarons dans les autres communes du Canton de Vaud et de Suisse romande. Ce que je peux vous assurer c'est que nous serons dans la fourchette basse du prix qui est facturé dans d'autres communes, et une fourchette assez large, on est entre Fr. 200.-- et Fr. 600.-- on va dire par année, donc on sera en tout cas dans la partie basse de cette fourchette.

En ce qui concerne la deuxième question, on peut bien communiquer le marquage de ces places, mais il sera visible dès l'instant où elles seront marquées, les places. Mais je prends note de la remarque et on fera une communication aux habitants.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée ?

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERE :

Le renouvellement du réseau souterrain est plus que nécessaire du fait de la vétusté des tuyaux d'eau, de gaz et d'électricité.

L'enquête a suscité neuf oppositions concernant les seize places de stationnement qui sont insuffisantes. Ces places de parc seront aménagées uniquement du côté impair et placées devant les entrées principales de plusieurs villas, afin de nous compliquer la vie lors du ramassage du container vert le mercredi ou du papier le mardi. Comment débayer de la neige lorsque nous avons une voiture devant le portail ?

Dix-neuf places supplémentaires seront créées dans les environs de la rue des Mouettes, soit certainement sous les bouleaux à la rue de la Jonction, une façon de tourner en rond afin de mieux polluer !

L'introduction de macarons sera mise en place dès la fin des travaux dont vous n'êtes actuellement pas en mesure de nous communiquer le prix.

La rue de l'Avenir et la rue du Coin de Terre, en zone 30, ont été rénovées récemment. À aucun moment, les habitants de ces deux rues ont entendu parler de marquage, pourquoi uniquement la rue des Mouettes ?

Douze magnolias nous ont été imposés afin de limiter les places de stationnement. Aucun propriétaire n'avait souhaité des arbres dans cette rue.

Je propose à l'assemblée d'accepter le renouvellement du réseau souterrain et de refuser l'aménagement de surface.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Vous désirez faire un amendement alors à l'article ? ou refuser l'article 1 ?

Expliquez-moi, vous proposez de refuser l'article 1, parce que l'aménagement de la rue des Mouettes comprend autant le sous-sol que le ...

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERE :

Eh bien, oui !

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Donc si vous refusez, vous refusez tout !

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERE :

Alors je refuse tout !

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à la majorité et quelques abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une large majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à la majorité avec quelques abstentions.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à une large majorité.

Discussion sur article 5

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 5 est accepté à une large majorité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.10PR est accepté à une large majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le plan d'aménagement de la rue des Mouettes est adopté.

Article 2 : Les réponses aux oppositions suscitées par l'enquête publique sont adoptées.

Article 3 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux pour le renouvellement de la superstructure de la rue des Mouettes, l'introduction du système séparatif et le renouvellement des réseaux eau-gaz-électricité.

Article 4 : Un crédit d'investissement de Fr. 2'173'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 5 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1418 "Rue des Mouettes STE" et au compte n° 4020 "Rue des Mouettes SEY" et amortie de la manière suivante :

- Fr. 562'400.-- par prélèvement sur le fonds d'épuration des eaux ;
- Fr. 733'000.-- (superstructure/chaussée) seront amortis sur une durée de 20 ans au plus ;
- Fr. 55'000.-- (curage du Mujon) seront amortis sur une durée de 20 ans au plus ;
- Fr. 219'350.-- par prélèvement au fonds de renouvellement des eaux ;
- Fr. 202'650.-- par prélèvement au fonds de renouvellement du gaz ;
- Fr. 367'350.-- par prélèvement au fonds de renouvellement du réseau électrique ;
- Fr. 33'250.-- par prélèvement au fonds de renouvellement de l'éclairage public.

11. PRÉAVIS
N° PR13.11PR

CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION (PPA) «PST – PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE» ET DE SES AMENDEMENTS, L'ADOPTION DES RÉPONSES AUX OPPOSITIONS SUSCITÉES PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE, L'ADOPTION DE LA DÉCISION FINALE CONCERNANT L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (RAPPORT EIE).

M. JOHANN GILLIÉRON, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Martine FREY TAILLARD (pour la 1ère séance, remplacée par Mme Hélène GRAND pour les 2 suivantes), François ARMADA, Pascal BLUM (pour les 2 premières séances, remplacé par Mme Anne GANDER pour la dernière, suivie partiellement) Pierre CHERBUIN, Pascal GAFNER, Johann GILLIÉRON, Pierre HUNKELER et Olivier KERNEN.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Johann GILLIÉRON ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

J'avais formulé une opposition dont vous avez pu prendre connaissance. Il vous est proposé ce soir de la lever. Or il se trouve qu'un des motifs de mon opposition a rencontré du succès puisque la Municipalité a renoncé à l'obligation de traiter la partie carrossable de la place en zone de rencontre. Plus clairement pour ceux qui n'ont pas lu le préavis, cela signifie que le giratoire, sur lequel il était proposé de créer une zone de rencontre, reste ouvert au trafic.

J'avais un deuxième point d'opposition qui concernait le problème des noues. On m'y a prêté un jugement erroné. On a voulu faire croire que je trouvais stupide le principe des noues alors que je me suis publiquement exprimé dans le sens contraire et ceci dans le cadre de ce Conseil. Ce que par contre j'avais trouvé stupide c'est le fait qu'un règlement donne tellement d'importance aux perspectives visuelles qu'on en arrive à pénaliser les lieux de franchissement et leur type de construction. C'est donc au sujet de ces continuités visuelles que j'ai parlé de stupidité. Et mon point de vue n'est pas stupide car il a fait école dans la nouvelle présentation du préavis des lles où on a précisément renoncé aux passerelles.

Alors étant du genre « plumage de canard » sur lequel les atteintes ruissellent sans beaucoup de dommage, je me contenterai d'inviter les signataires du préavis à mieux me lire et à ne point déformer mon propos.

Car il serait vraiment stupide que ce Conseil valide dans quelques semaines un concept de passages sur la noue des lles, concept que vous allez en fait rejeter aujourd'hui en levant mon opposition. Or ce concept est rationnel et simple. Et c'est certainement à cette conclusion qu'on en est arrivé puisque dans le nouveau préavis des lles, on a renoncé à d'inutiles passerelles au profit de talus-remblais traversés par des tuyaux, et par conséquent on a renoncé à une forme de continuité visuelle. Ainsi ce qui est bon pour les lles aurait pu aussi être bon pour le PST.

J'y ajoute une réflexion. Ces noues vont représenter des surfaces conséquentes qui ne seront sous les eaux qu'en de rares occasions. Alors ne serait-il pas envisageable d'accepter que l'espace de certaines noues puisse servir de parking provisoire durant les périodes pendant lesquelles de manière évidente il n'y aura pas d'eau. Visuellement les voitures se trouveraient comme semi-enterrées en grande partie hors de la vue de tout un chacun, les lles bénéficiant par exemple de quelques dizaines de places supplémentaires lors des manifestations.

Alors, si cette idée faisait du chemin, j'aurais même un néologisme à proposer : c'est le verbe « en-nouer » qui signifierait qu'on peut parquer dans une noue. Ainsi la Ville d'Yverdon réussirait la gageure de résoudre un problème de stationnement tout en assurant la maîtrise de la gestion hydraulique de son territoire. Et si d'aventure les prévisions météo se révélaient fausses malgré la nouvelle station radar de Montana, on pourrait inaugurer la première piscine pour transports individuels motorisés.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 2

Je vous demande de prendre le règlement. Je vous propose de prendre le règlement Plan d'affectation (PPA) "PST - parc scientifique et technologique" à la page 4 et de passer en revue les différents chapitres. Je lirai les en-têtes de chapitre et si vous avez une remarque à faire, vous êtes priés de lever la main.

Chapitre 3 - Qualités architecturale et paysagère

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la commission à l'article 3.1 al. 2 soit :

Proposition amendement Article 3.1 al. 2

Article 3.1 al. 2 : Pour apprécier la qualité de l'ensemble, ~~la Municipalité peut il ya lieu de~~ tenir compte notamment :

- de l'organisation d'un concours de projet ;
- de la conception des espaces libres par un bureau de conception du paysage;
- de l'écocertification du bâtiment ou des espaces libres.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Je prends la parole en effet pour vous dire que cette proposition d'amendement ne modifiant pas fondamentalement le sens de cet article, ne nécessitant pas donc ni un nouvel examen cantonal, ni une nouvelle mise à l'enquête de ce nouveau plan partiel d'affectation, la Municipalité y est favorable.

Par gain de temps, je me permets de profiter du fait que j'ai la parole pour vous dire que la Municipalité est également favorable à l'amendement concernant l'article 5.1, l'article 6.7 et l'article 8.1.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée ?

M. le Conseiller Walter MÜLLER :

On n'a rien entendu !

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Vous n'avez rien entendu. Vous pouvez répéter s'il vous plaît ?

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Je répète en résumant, la Municipalité est favorable à la proposition d'amendement de la commission concernant l'article 3.2, l'article 5.1, l'article 6.7 et l'article 8.1.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote sur amendement
Article 3.1 al. 2.**

L'amendement à l'article 3.1 al. 2 de ce règlement est accepté à l'unanimité.

Chapitre 5 – Mise en
œuvre

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la commission à l'article 5.1 al. 1 soit :

Proposition amendement
Article 5.1 al.1

Commission d'éligibilité ~~Organe de gestion~~

Article 5.1 La Municipalité et le Canton conviennent **d'une commission d'éligibilité** ~~d'un~~
al.1 : ~~organe de gestion~~, dont le rôle principal est de garantir la vocation du PST.

La parole n'est pas demandée.

**Vote sur amendement
Article 5.1 al.1**

L'amendement à l'article 5.1 al. 1 de ce règlement est accepté à l'unanimité.

Chapitre 6 – Mesures
applicables à toutes les
aires

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la commission à l'article 6.7 al. 1 soit :

Proposition amendement
Article 6.7 al.1

Article 6.7 Le besoin en stationnement pour deux-roues légers tient au moins compte de
al.1 : la classe C **selon la norme VSS y relative.**

La parole n'est pas demandée.

**Vote sur amendement
Article 6.7 al.1**

L'amendement à l'article 6.7 al. 1 de ce règlement est accepté à une large majorité.

Chapitre 8 – Aire de
services

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la commission à l'article 8.1 al. 1 soit :

Proposition amendement
Article 8.1 al. 1

Article 8.1 L'aire de services (secteurs A, B et C) est destinée aux activités fournissant
al.1 : des services collectifs, tels que **sanitaires**, administration, salles de conférences et de séminaires, établissements d'hébergement ou de restauration, équipements culturels, sportifs ou de loisirs, commerces de proximité et infrastructures de communication.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je suis intéressée à savoir quels sont les services au public ou aux employés qu'entend permettre la Municipalité. C'est un peu flou, et je crois que dans un site comme celui-ci, où on prévoit notamment des milliers de personnes qui sont là à journée faite puisque l'horaire continu est très couramment pratiqué. J'aimerais savoir s'il y aura des dérogations, si on permettra un opticien, un pharmacien ou des choses qui sont des choses d'urgence pour une population qui vit à journée faite ici. Je rappelle, je crois, sauf erreur, qu'on était à peu près à sept mille postes de travail, si ce n'est dix mille ou je ne sais combien.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Les différentes activités qui s'installeront sur cette aire de services, donc vous l'avez bien noté la liste n'est pas exhaustive, dépendront à mon avis surtout de la manière dont on considérera le fait qu'elle réponde ou non à un besoin lié au site lui-même. L'idée c'est que, et la commission a voulu rajouter « sanitaires », personnellement j'aurais dit « médicaux » plutôt, histoire de ne pas confondre avec autre chose, ce qui nous permet d'intégrer dans ce bâtiment un cabinet de médecins. Un cabinet de médecins, l'idée c'est que cela puisse répondre avant tout, au besoin du site, au besoin des employés du site.

Après, bien sûr qu'il y a une marge que la Municipalité décide ou pas d'utiliser au moment elle octroie ou pas une dérogation. Mais c'est chaque fois cette façon-là de faire qui sera mise en œuvre. C'est-à-dire qu'on prend une activité, on regarde si elle répond à un besoin du site ou pas, si elle y répond, elle intègre ce bâtiment, si elle n'y répond pas, on se pose la question d'une dérogation ou non, sous l'angle, comme c'est le cas pour les médecins, notamment de l'intérêt public. C'est toujours cette pesée d'intérêt qui sera faite. Après, on ne peut pas répondre aujourd'hui à la question de savoir quelles activités exactement intégreront ce bâtiment puisqu'on ne sait pas aujourd'hui quelles demandes nous seront faites.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion est toujours ouverte au chapitre 8.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

L'amendement à l'article 8.1 al. 1 de ce règlement est accepté avec quelques abstentions.

Je vous propose de relire les trois amendements proposés par la Municipalité au projet de PPA.

Dans le cadre de la conciliation avec les opposants, la Municipalité a tenu compte de certaines demandes.

Amendement 1 :

L'opposition retirée émane du service cantonal des routes (SR), qui a demandé le retrait des aires de noues de quelques mètres par rapport au domaine public (DP) 349, pour faciliter l'entretien des abords de l'autoroute. Le plan a été corrigé dans ce sens (voir annexe). Le Canton demande que cette modification mineure soit soumise au Conseil communal sous la forme d'une proposition d'amendement au PPA.

Amendement 2 :

En dépit des importants allègements procurés par le nouveau PPA à Lamina Technologies SA, la Municipalité accepte de modifier le plan conformément à ce qui a été proposé lors de la séance de conciliation du 13 décembre 2012.

La position de la noue a donc été adaptée conformément aux vœux de l'opposante.

**Vote sur amendement
Article 8.1 al. 1**

Amendement 3 :

L'aménagement d'une place sur les aires de services et à cheval sur le domaine public est compatible avec la circulation des automobiles et n'empêche en rien la réalisation d'un passage inférieur sous la voie de chemin de fer. L'art. 8.3 du projet de RPPA précise au demeurant que l'étendue est indicative.

La Municipalité a toutefois décidé de supprimer l'obligation prévue par l'art. 8.3 al. 2 de traiter la partie carrossable de la place en zone de rencontre, dès lors que le projet de contournement accepté en votation populaire prévoit une route à 50 km/h. L'art. 8.3 al. 2 amendé a donc la teneur suivante :

« Les espaces libres de l'aire de service et la place font l'objet d'un projet unique qui garantit :

- une conception paysagère de haute qualité ;
- l'accessibilité au public ;
- ~~- le statut de zone de rencontre de la partie carrossable ;~~
- une relation spatiale de qualité avec le rez-de-chaussée des bâtiments. »

Discussion sur article 2 amendé

L'article 2 amendé devient :

Article 2 amendé : Le plan partiel d'affectation (PPA) « PST – Parc scientifique et technologique », son règlement et ses amendements **tels que proposés par la Municipalité et la commission** sont adoptés.

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 amendé est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

J'avais plus ou moins averti la commission que je ferai en toute fin de séance sur ce préavis une petite intervention que je fais donc maintenant.

Je salue tout d'abord l'adoption du nouveau règlement du PST qui doit donner une nouvelle impulsion à ce secteur de notre Ville qui en a besoin réellement. Je regrette toutefois que nos autorités n'aient pas davantage insisté auprès du Canton pour assouplir une réglementation qui apparaît aux yeux de beaucoup comme très drastique se rapportant aux places de parc. Car qu'on le veuille ou non parmi les critères de choix de tels sites par les entreprises - alors on peut penser à la fiscalité, on peut penser à la stabilité politique et à d'autres critères - figure en bonne place aussi le critère de la facilité d'accès au site choisi, surtout lorsqu'il est situé comme pour le PST à côté immédiat d'un nœud autoroutier allant à Neuchâtel, à Berne et à Genève.

Cela me fait dire malheureusement que l'on se tire probablement une belle balle dans le pied avec cette réglementation très particulière sur les places de parc. Je me pose la question suivante : Que va-t-il se passer si une entreprise qui compte s'implanter sur le site et qui serait prête à amener des dizaines de places de travail nouvelles pour la Ville, voire plus, ne peut pas être en phase avec cette réglementation drastique, donc, et je me demande si notre Municipalité aura la sagesse de faire usage du système dérogatoire de l'article 11.1 du nouveau règlement qui lui permet donc d'accorder des dérogations ?

Je rappelle en passant que le financement du ou des silos est directement lié à une implantation nouvelle d'entreprise et que ce financement-là pour cette construction, à ma connaissance en

tout cas n'est pas encore bouclé.

Merci de votre réponse.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Si je comprends bien sûr vos inquiétudes liées à la question du stationnement, je pense que vous vous trompez en imaginant que la Commune n'a pas suffisamment insisté auprès du Canton pour obtenir une réglementation moins rigide. Les négociations, on a eu l'occasion de vous le dire en commission, les négociations avec le Canton ont été longues, elles ont été compliquées sur ce point-là et sur un certain nombre de points également. Et ce que nous vous proposons aujourd'hui ce n'est pas le minimum de ce que nous avons pu faire, mais c'est bien le maximum de la négociation qui était possible avec le Canton sur la base des résultats de l'étude d'impact qui a été menée concernant le PST.

Vous trouvez que cette réglementation est très particulière en la matière. Je ne crois pas qu'elle soit si particulière dans le sens où le Canton n'exige pas plus d'Yverdon, n'impose pas à Yverdon des réglementations plus rigides qu'aux autres sites dans d'autres communes, ou alors s'il le fait c'est bien malgré nous.

Si une entreprise s'installe et a besoin de places de parc, dans un premier temps, la Municipalité ne pourra pas faire autre chose que de lui appliquer les mêmes règles qu'à toutes les autres. On pourrait bien sûr envisager des dérogations pour faciliter une entreprise en particulier, ce qui serait à mon avis limite en terme d'égalité de traitement, mais bon, mais le problème auquel cela nous obligerait à faire face une fois le parc entièrement construit, admettons qu'il soit entièrement construit un jour, c'est que ce plafond de quatre mille places qui restera et bien ma foi sera atteint avant la complète construction du site, ne permettant plus finalement aux dernières entreprises qui s'installent d'avoir suffisamment de places parc en tout cas les places de parc auxquelles elles ont droit.

Pour l'instant donc le règlement sera dans toute la mesure du possible appliqué tel quel et si nous devons être confrontés à des problèmes insurmontables et bien la Municipalité se posera la question de savoir comment résoudre les problèmes en question.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je remercie Mme la Municipale de sa réponse et je prends note que la Municipalité pourrait être ouverte à certaines dérogations.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.11PR tel qu'amendé est accepté à une grande majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Les réponses aux oppositions sont adoptées.

Article 2 amendé : Le plan partiel d'affectation (PPA) « PST – Parc scientifique et technologique », son règlement et ses amendements **tels que proposés par la Municipalité et la commission** sont adoptés.

Article 3 : La décision finale concernant l'étude d'impact sur l'environnement (Rapport EIE) est adoptée.

12. PRÉAVIS
N° PR13.19PR

Composition de la commission

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 240'000.-- POUR LE REMPLACEMENT DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE DU COLLÈGE DES QUATRE-MARRONNIERS.
 MME ANNE GANDER (REMPLAÇANT MME FANNY SPICHIGER), RAPPOTRICE.

Mmes et MM. les Conseillers Anne GANDER, Hélène GRAND, Christiane LAYAZ-ROCHAT, Fanny SPICHIGER, Guy ANGELOZ, Philippe GRUET, Jean-Claude MONNEY et Nicola SCHIRINZI.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Anne GANDER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.19PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de remplacement de l'installation chauffage du Collège des Quatre-Marronniers ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 240'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3502 «Chauffage Quatre-Marronniers » et amortie en 10 ans au plus.

**13. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

13.1

Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS (Mise en place de la conciliation extrajudiciaire)

Ma première question à la Municipalité est la suivante :

Pourriez-vous nous indiquer le nombre de cas traités via la conciliation extrajudiciaire depuis sa mise en place à Yverdon-les-Bains, s'il vous plaît ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Effectivement nous avons commencé cette année à offrir cette possibilité de conciliation extrajudiciaire. Yverdon, il faut le savoir est la seule ville ou grande ville de ce canton à offrir cette opportunité.

Alors, nous n'en avons pas eu beaucoup, nous en avons eu deux, mais il faut comprendre aussi les contraintes. Les contraintes sont effectivement à partir du délit, il faut donc un dépôt de plainte, ce qui n'est pas toujours le cas, et il faut en plus évidemment retrouver le ou les coupables.

Ensuite, on parle de contrat volontaire avec les personnes responsables. Cela veut dire que le mineur, puisqu'on parle de délit dans le secteur des mineurs, doit accepter volontairement de faire un travail dans un cadre donné. Il faut aussi l'accord des parents et évidemment il faut aussi l'accord des autorités.

Là-dessus, les services de la Ville, qu'ils soient le Service de police et le Service de mon collègue M. RUCHET, JECOS, ont donc mis en place une structure, une convention, un système de travail qui est offert comme possibilité aux auteurs de ce genre de délit. Et il y en a deux qui l'ont accepté pour l'instant. Donc, c'est un plus, ce n'est pas beaucoup, mais c'est un plus que la Ville offre donc aux gens qui sont dans cette situation pour autant, encore une fois, que toute les conditions que j'ai présentées soient réunies.

Voilà, Mme la Conseillère.

Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS :

Merci c'est un bon début, pourvu que cela dure !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.2

Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS (Suite interpellation du 07.02.2013 : Pour un service de transports publics encore plus performant à Yverdon)

Ma deuxième question, j'enchaîne, porte sur TRAVYS.

Le 7 février 2013, j'avais interpellé la Municipalité suite à une enquête menée auprès de nos citoyens sur le service fourni par TRAVYS en ville d'Yverdon. Une explication était attendue notamment à propos de l'amélioration de l'affichage public, la ponctualité de la ligne 604, la qualité des services fournis par les chauffeurs (renseignement, affichage dans les bus, distribution de billets) et les correspondances avec les trains. Et les distributeurs de billets, donc les machines, par exemple la possibilité d'acheter des multicourses ou des billets à tarif réduit.

Le 2 mai, j'ai été longuement reçue par M. TOMASETTI du Service de la mobilité, que je profite de remercier, je ne sais pas s'il nous écoute, qui m'a bien expliqué les contraintes administratives dues notamment à l'OFT et à la communauté tarifaire Mobilis, et m'a exposé une proposition de réponse à notre Conseil.

Est-ce que la Municipalité pourrait nous décrire quelles mesures sont ou vont être mises en place

et dans quel délai, afin notamment d'optimiser les correspondances et améliorer globalement le service à la clientèle, aux Yverdonnois. Merci

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'ai effectivement un certain nombre de réponses à vous apporter ce soir.

Tout d'abord, en ce qui concerne la ligne 604 qui nous pose effectivement quelques soucis d'horaire et de ponctualité pour les correspondances à la gare. Et bien dès le 12 décembre de cette année, donc au changement d'horaire 2013, il y aura un bus supplémentaire sur cette ligne aux heures de pointe avec un ajustement de l'horaire en plus pour être sûr d'atteindre la gare au bon moment, c'est-à-dire avant que le train ne soit parti ou après qu'il soit arrivé, ce qui donc devrait faciliter la vie des voyageurs et celle des chauffeurs de bus également. Il faut savoir que cette ligne est l'une des plus fréquentée après la ligne 602 PST - Chamard. Voilà pour ce qui est de la ligne 604 et de son horaire.

En ce qui concerne l'information et la billetterie, alors à la place Bel-Air, dans le cadre des travaux qui sont actuellement en cours, il y aura un distributeur de billets qui sera installé. Donc en plus de ceux de la gare, nous en aurons un à cet endroit-là. Par contre, nous ne prévoyons pas d'installer d'autres distributeurs en ville. Il faut savoir qu'une seule de ces machines coûte entre vingt et quarante mille francs l'unité. Donc il faut beaucoup de temps pour les amortir et on n'y arrivera pas à Yverdon-les-Bains. Par contre, on étudie, ou TRAVYS étudie la solution d'achat via les Smartphones, donc comme on peut le faire pour les billets CFF aujourd'hui déjà. Un système qui fonctionne extrêmement bien et qui est nettement moins coûteux que la pose de ces distributeurs de billets. Et puis on rappelle, mais c'est un des problèmes que vous aviez évoqués aussi, Mme la Conseillère, on rappelle qu'on peut toujours acheter un billet dans le bus lorsqu'on n'a pas le moyen de se le procurer d'une manière différente.

Il faut savoir aussi que la marge de manœuvre de TRAVYS dans ce contexte est assez limitée puisqu'on est maintenant depuis deux ans dans la communauté tarifaire Mobilis et que c'est cette association ou cette entité qui décide des tarifs, qui décide d'un grand nombre de choses et TRAVYS pèse un poids plume dans cette organisation puisque nous avons dedans également les CFF et les TL par exemple.

Ensuite, en ce qui concerne, de manière plus générale et à plus long terme, l'amélioration de l'horaire, nous allons améliorer l'horaire de manière plus conséquente qu'en 2013 où nous rajoutons simplement un ou deux bus. En 2014 et en 2015, ce sont des dates importantes puisqu'à ce moment-là nous aurons un nouveau terminus RER à la gare de Grandson, donc avec une augmentation de l'offre CFF pour les trains régionaux et également une cadence à la demi-heure, plus ou moins on va dire, sur la ligne du pied du Jura pour ce qui est des ICN. En tout cas en ce qui concerne la ville de Genève, pour Lausanne c'est un peu plus compliqué, mais on en est en discussion.

Voilà, pour le reste, en ce qui concerne l'affichage automatique, en ce qui concerne le comportement de certains chauffeurs que vous avez décrit, nous avons discuté avec la direction de TRAVYS qui d'après elle, mais peut-être que vous allez me dire le contraire ce soir, estime que le problème est réglé ou en tout cas qu'il est pris en charge par la société qui gère les transports publics yverdonnois.

Voilà, Mme la Conseillère ce que je peux vous dire ce soir.

Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS :

Merci, M. le Syndic, j'ai déménagé entre deux donc je ne prends plus le bus 604, mais je vous crois sur parole, je ne sais pas s'il y a quelqu'un qui veut faire un témoignage. En tout cas merci pour vos réponses et je vous remercie, voilà.

13.3

Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Aide aux familles modestes)

J'adresse à notre Municipalité une question au sens de l'article 66 de notre règlement, la voici :

Lors de notre séance du 7 octobre 2010, notre Conseil a approuvé le principe d'une nouvelle aide aux familles modestes s'inscrivant dans les mesures d'accompagnement d'une politique familiale visant à contribuer à la compensation de l'augmentation des charges familiales suite à l'introduction de la taxe au sac.

La forme choisie était celle d'un bon d'achat utilisable auprès des commerces yverdonnois. La Municipalité était chargée d'en régler les différents aspects pour une mise en application dès 2011.

Les bénéficiaires de cette aide devaient être identifiés en fonction des ayants droit aux subsides versés par l'Office vaudois d'assurance-maladie (OVAM), en retenant les critères du nombre d'enfants et du taux de subside.

Les commerces yverdonnois concernés devaient, quant à eux, être définis sur la base du fichier des entreprises. Nous avons été informés via la communication CO11.09 du mois de juin 2011 qu'à cette date, 41 commerces avaient répondu favorablement à la demande de nos autorités.

Le dispositif devenait ainsi opérationnel dès septembre 2011.

Deux ans plus tard, il me paraît judicieux de dresser un premier bilan de cette action afin de déterminer si elle atteint les objectifs qui étaient visés à l'époque, d'où mes questions :

1. Combien de familles ont-elles bénéficié de ces bons en 2012 ? Quel ratio par rapport au nombre d'ayants-droit potentiel, c'est-à-dire au nombre de familles bénéficiant de prestations de l'OVAM ?
2. Dans le droit fil de cette première question, la distribution a-t-elle atteint l'objectif consistant surtout à aider les familles modestes dans l'acquisition de biens destinés prioritairement à leurs enfants ?
3. Et enfin, avez-vous le sentiment que le dispositif mis en place est connu des ayants-droit potentiels ou fera-t-il l'objet de modifications ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je peux répondre comme suit :

À votre première question, pour 2012, 1385 familles ont bénéficié des bons sur un total de 1465 familles ayant droit, soit 94.54%.

Pour votre deuxième question, et comme vous l'avez dit, les bons sont distribués aux familles ayant des enfants de moins de 16 ans et bénéficiant du subside pour l'assurance maladie. Donc l'aide va bien aux familles modestes. Il est par contre impossible de vous dire ce qui a été acquis, sachant cependant qu'un certain nombre de produits ne sont pas achetables avec les bons, alcool et tabac entre autres.

Concernant le dispositif, il est connu des ayants droit puisqu'un courrier individuel est envoyé chaque année à chaque famille correspondant aux critères d'octroi de ces bons.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Je remercie M. le Municipal pour ses réponses et ses statistiques qui sont réjouissantes, qui prouvent que cette mesure était donc bien appliquée et bien appropriée, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.4

Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Accueil de jour)

La presse s'est fait l'écho la semaine passée du fait que dans le Canton de Vaud, selon la Fondation d'Accueil de Jour pour les Enfants, la FAJE, il manquerait 8'000 places d'accueil de jour, et dans une publication que la Municipalité a fait parvenir aux membres de ce Conseil en début de semaine, qui est d'ailleurs, si j'en crois mes informations, une conséquence du dialogue interpartis comme quoi celui-ci est utile, il est mentionné comme qu'à Yverdon-les-Bains, 123 enfants sont concernés pour le préscolaire, et 53 pour le parascolaire.

Nous connaissons tous les efforts que la Municipalité a entrepris dans ce domaine – reste que cela ne suffit pas encore à épuiser les besoins de notre communauté en la matière. Ma question à la Municipalité est, dès lors, la suivante : que compte-t-elle entreprendre dans les prochaines années afin d'augmenter son offre en termes de places d'accueil de jour, tant au niveau préscolaire qu'au niveau parascolaire ?

Je remercie d'avance la Municipalité de sa réponse.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Aujourd'hui, nous avons 120 places en Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) soit 100 de plus qu'en 2007, avec entre autres l'ouverture de 12 places à la rentrée 2013 avec la reprise des activités du Lutania. Nous servons plus de vingt mille repas par année, soit deux fois plus qu'en 2007 et la capacité des devoirs surveillés a été augmentée de 30%. Effectivement, comme vous l'avez dit, les efforts ont été importants.

A l'heure actuelle, une étude effectuée cette année, nous a montré une carence évidente de places de garde pour les 8-12 ans puisque nous avons pour cette tranche d'âge uniquement les restaurants scolaires pour midi et les devoirs accompagnés.

Dès lors, notre priorité, sans oublier les autres tranches d'âges bien évidemment, va se concentrer sur les 8-12 ans avec la mise en place d'accueil avant et après l'école. La question de la localisation de ces accueils est un point important. Il est envisagé, dans un premier temps, d'utiliser les restaurants scolaires des Iles et du Cheminet. Cela nécessite encore des ajustements. Ceci nous permettrait dans un premier temps de répondre à environ 1/6 des besoins, car pour une telle prestation, le manque de locaux à proximité des écoles est un véritable problème et nous sommes clairement dans l'attente de la construction du collège Gare-Lac.

En ce qui concerne le préscolaire, après l'ouverture du Petit Phare et des Goélands, une collaboration avec un partenaire est à l'étude. Nous sommes au tout début d'un processus qui pourrait éventuellement déboucher dans les prochaines années à la construction d'une crèche garderie dont le nombre de places pourrait être de 56, taille optimale pour un bon fonctionnement.

Je souhaiterais également ce soir rappeler que nous avons modifié la prise en charge dans le cadre des devoirs accompagnés. En effet, avant, lorsqu'un enfant avait terminé ses devoirs il s'en allait. Depuis cette rentrée, pour les parents qui le souhaitent, l'enfant pourra rester toute l'heure des devoirs, des jeux, des livres, étant à disposition de celui-ci.

Voilà ce que je peux vous répondre ce soir.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Merci M. le Municipal pour cette réponse fort complète et très optimiste sur le long terme. Nous ne manquerons évidemment pas de vous réinterroger de temps en temps sur cette question, merci bien.



13.5

Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Parties, prenantes ou pas ?)

Durant cette dernière quinzaine, notre Municipalité a annoncé avec force, publicité, séances et images, la mise en consultation du plan directeur localisé Gare-Lac, mettant notamment en exergue l'un de ses éléments essentiels, le secteur couvrant l'angle Rue de l'Ancien-Stand – rue de l'Arsenal, secteur appelé à recevoir une occupation mixte habitat-commerces.

Chacun sait que cette mutation ne pourra intervenir que lorsqu'on aura – en plus de toutes les années nécessaires aux procédures d'affectation, de conception, de démolition et de construction de Gare-Lac - résolu le déplacement des services publics qui y siègent actuellement, soit le Service Travaux-Environnement, le Service des Energies et la base régionale de Car postal.

La Municipalité a évoqué à plusieurs reprises l'intention de les localiser sur le site Aux Parties, qui a fait l'objet d'un concours d'urbanisme pour lequel ce Conseil a voté le 7 octobre 2010 une dépense de Fr. 255'000.--, part de la Ville d'Yverdon à un crédit d'étude total de Fr. 670'000.-- à partager entre les six propriétaires de ce site situé entre avenue Kiener et autoroute.

Vu l'intention municipale de transférer le STE et le SEY, vu les idées entendues à plusieurs reprises de construire un collège rue de l'Arsenal et un autre aux Parties, vu également la volonté d'agrandir les locaux du SIS (Service d'intervention et de secours devenu régional) et d'édifier un bâtiment pour la Police - devenue régionale elle aussi, j'ai - le 3 mai 2012 – déposé une interpellation avec cinq autres membres de ce Conseil demandant je cite « *qu'à bref délai – la Municipalité présente au Conseil communal une planification d'ensemble de l'implantation des services utiles aux besoins propres de la Commune d'Yverdon et des services régionaux dont elle est le siège* » fin de citation. Cette interpellation est restée sans réponse précise jusqu'ici.

Tout au plus, quelques semaines plus tard, notre Conseil a accepté le 14 juin 2012 un crédit complémentaire de Fr. 45'000.-- pour étudier le déplacement de STE et SEY. Depuis plus rien, si ce n'est une lettre adressée par le Chef du Service de l'Urbanisme à l'un des propriétaires d'une parcelle du site Aux Parties, envoyée le 18 décembre 2012 indiquant à celui-ci que les électeurs yverdonnois ayant accepté l'initiative pour une route de contournement, l'ordre avait été donné aux mandataires de suspendre leurs travaux d'étude pour l'affectation et la conception de ce quartier.

Ma question de ce jour a donc trois volets :

1. Quand la Municipalité va-t-elle répondre à l'interpellation du 3 mai 2012 en communiquant à ce Conseil son plan de localisation des services communaux de l'Yverdon de demain, bâtiments scolaires compris ?
2. Les études du plan d'affectation du site des Parties ont-elles repris et où en est-on ?
3. En quelle année la Municipalité pourra-t-elle transférer les deux services communaux prévus – Travaux et Energies – sur le site des Parties, et y voir l'installation des bases de Car postal et de Travys ?

Vu les diverses facettes de cette question, je préférerais une réponse étayée lors de notre Conseil de début octobre plutôt qu'immédiatement quelques bribes d'information.

D'ores et déjà, je remercie la Municipalité de sa ou plutôt de ses réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.6

Une Question de M. Conseiller Daniel COCHAND (Parcage des enseignants sur territoire yverdonnois)

Début de l'intervention sans allumer le micro...

Je suis comme Jean-Louis KLAUS, je ne comprends pas l'anglais, c'est marqué « p u s c h ! »

...Rires dans la salle

Il faudrait être sourd pour ne pas entendre parler des problèmes de parcage et de mobilité des enseignants yverdonnois. Et ce problème se pose en un moment où l'école vit une étape importante et difficile de mise en place de nouvelles structures.

Une lettre vient d'être adressée à notre Conseil, lettre que notre Bureau, au vu de son caractère considéré administratif, transmet à la Municipalité. Ayant le souvenir des longs mois durant lesquels notre Association de quartier St-Georges, lors de la fermeture du Pont de Montagny, avait attendu une réponse dans de telles circonstances de transfert pour caractère administratif, je souhaiterais éviter aux enseignants yverdonnois une telle mésaventure.

Je demande donc à M. le Municipal RUCHET de nous dire comment ont été anticipées ces réactions d'enseignants et comment il entend répondre aux certainement très légitimes remarques et demandes de ces enseignants. Merci pour une réponse.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je vais céder la parole à M. le Syndic puisque le parcage des enseignants est du domaine d'Agenda 21 et du service de la mobilité, ce n'est pas mon dicastère.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Effectivement, les plans de mobilité de l'administration, puisqu'on se situe dans ce contexte-là, sont du ressort de l'Agenda 21 qui s'en occupe depuis plusieurs années maintenant.

Alors on va rapidement faire, resituer ça dans le cadre général, puisqu'on a un peu de temps ce soir, on va en profiter. L'administration communale a son propre plan de mobilité qui a commencé par une première étape qui a été la mobilité professionnelle, on a mis à disposition un certain nombre de véhicules en mode doux, vélos, vélos électriques, etc. pour les trajets professionnels, donc pour inciter les collaboratrices et les collaborateurs à utiliser plutôt un vélo qu'une voiture lorsqu'il le pouvait. Ça, ça a été fait, mené à bien il y a plus de deux ans maintenant.

Il y a une année et demie, nous avons passé à la deuxième phase, c'est-à-dire la mobilité domicile-travail et c'est dans ce contexte-là que tous les employés communaux qui peuvent, selon un certain nombre de critères, disposer d'une place de parc, la paient aujourd'hui. Ils la paient Fr. 40.-- par mois.

Et puis à côté de ces mesures qui ne sont pas très populaires, ça je dois vous l'avouer que ça a été un peu difficile dans certains services, mais le travail s'est fait, et bien nous avons des mesures incitatives, des subventions pour l'acquisition d'abonnement ou des subventions lorsque les employés utilisent des modes de locomotion doux pour se rendre à leur travail.

Donc ce volet-là a été mené à bien, il y a environ une année et demie, et fonctionne aujourd'hui à satisfaction. C'est toujours difficile de faire un changement comme celui-là, mais vous savez bien qu'il y a de très nombreuses entreprises qui doivent passer par là, qui passent par là, qui passent par ces plans de mobilité, un très bon exemple dans la région, c'est celui de Nestlé à Orbe qui l'a mis en place il y a un certain nombre d'années déjà.

Par souci d'équité évidemment il s'agissait de traiter tous les utilisateurs des bâtiments communaux. On parle aujourd'hui des enseignants, mais ça touche aussi des employées des

garderies par exemple, pour celles qui se trouvent dans des bâtiments communaux. Par souci d'équité, il est bien évident que nous avons dû traiter les enseignants de la même manière que les employés communaux, à la différence près, évidemment que ce ne sont pas des employés communaux et que nous pouvons influencer sur le nombre de places de parc ou le prix de ces places de parc, mais pas sur les mesures incitatives, la Commune ne pouvant pas subventionner des collaborateurs de l'État.

Nous avons commencé les discussions il y a déjà longtemps, il y a plus de dix-huit mois que nous discutons de la mise en place de ce plan de mobilité pour les écoles. Donc ce n'est pas une nouveauté, les enseignants n'ont pas été avertis à la rentrée que les places de parc seraient payantes, ils l'ont été il y a bien longtemps déjà via les conférences des maîtres. Nous avons discuté du meilleur moment pour la mise en place de ce plan de mobilité, le principe n'étant pas négociable, mais il y avait plein de choses qui l'étaient à ce moment-là. On souhaitait mettre ce plan en œuvre rapidement, on nous a fait comprendre que ce n'était pas le bon moment, on l'a décalé de six mois, puis encore de six mois, il se trouve maintenant qu'on a décidé parce que les délais courent et qu'il n'est pas envisageable de les reporter plus longtemps. Il est regrettable, mais c'est comme ça, que la mise en œuvre de ce plan arrive au même moment que d'autres changements importants dans l'école vaudoise et notamment au niveau d'Yverdon-les-Bains, mais un processus qui a pris quand même un certain nombre de mois voire d'années.

Alors, maintenant évidemment c'est un changement. C'est un changement parce qu'on facture les places de parc, parce qu'on doit appliquer les critères, mais on n'a pas la possibilité d'appliquer les mêmes que pour les employés communaux parce que simplement nous ne disposons pas des données. Pour l'attribution de places de parc pour un employé communal, par exemple, on tient compte du lieu de domicile et de la distance par rapport à un arrêt de transports publics qui est bien desservi. On ne peut pas le faire pour les enseignants puisqu'on ne connaît pas leur lieu de domicile. Donc nous avons appliqué des critères relativement simples, voire simplistes, à savoir : Est-ce que vous habitez Yverdon ? Auquel cas, vous pouvez vous rendre au travail à pied, en transports publics, en vélo. Vous habitez à l'extérieur ? Pour ceux d'Yverdon, sauf s'ils ont des enfants de moins de 12 ans, pour les autres et bien, c'est des gens de l'extérieur qui n'ont pas accès aux transports publics qui peuvent bénéficier de ces places.

C'est un processus compliqué, difficile, mais il faut savoir que dans le bilan global maintenant, les enseignants disposent d'une place pour trois enseignants, alors que pour ce qui est des employés communaux, il disposent d'une place pour quatre employés, donc les enseignants sont mieux traités, si on veut parler de traitement plus favorable que les employés communaux.

Maintenant dans les lettres que nous avons reçues, parce qu'il n'y pas que celle de l'Établissement De Felice, il y a celle aussi de l'Établissement Léon Michaud, dans les lettres que nous avons reçues, on nous parle de conditions de travail particulières, alors nous en avons tenu compte bien entendu. Les enseignants itinérants ne sont pas soumis au plan de mobilité. Nous avons reçu un chiffre de la part des directions des établissements scolaires et de la direction générale de l'enseignement obligatoire, des chiffres du nombre d'enseignants concernés par l'itinérance entre ces bâtiments, entre les lieux de travail, puisque De Felice est un établissement scolaire éclaté et que nous avons mis à disposition ces places gratuitement pour ces enseignants-là. Gratuitement parce qu'il est de notre devoir de considérer la situation particulière d'Yverdon-les-Bains et de mettre à disposition des infrastructures nécessaires pour garantir des conditions de travail correctes pour les enseignants qui doivent, souvent en cinq minutes, se déplacer d'un collège à l'autre.

Voilà, ensuite évidemment il y a des conditions particulières qui sont offertes notamment dans le cas où des enseignants doivent aller d'un collège à l'autre à partir de 16h pour des concertations, nous n'avons pas pensé à cela. Nous avons accepté de modifier le règlement et de dire que les macarons des enseignants sont utilisables dans n'importe quel parking des établissements scolaires à partir de 16h et cela jusqu'à 19h. À 19h les parkings, comme ceux de l'administration communale, pour ceux qui sont ouverts, sont à disposition du public.

Voilà, donc en résumé, c'est un changement, c'est un changement qui fait grincer les dents.

Nous discutons avec les enseignants, nous allons les rencontrer, comme nous avons rencontré aussi soit des services, soit des collaborateurs individuellement pour discuter de leur cas, discuter des problèmes qu'ils rencontrent et nous allons certainement trouver les solutions pour tous les problèmes qui se posent comme nous les avons trouvées pour les problèmes posés dans le cadre de l'administration communale.

Voilà, M. le Conseiller, ce que je peux vous répondre ce soir.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors je tiens à vous remercier pour ces informations que certainement beaucoup d'enseignants sont en train de suivre à la télévision maintenant. Ce que j'ai entendu de la part des enseignants, aucun ne conteste le principe de payer une place. Tout le monde trouve ça parfaitement normal. Je suis un tout petit surpris quand vous me dites qu'il y a une place qui est prévue pour trois enseignants, parce que les quelques exemples qu'on m'a donnés n'allaient pas dans ce sens-là. Mais j' imagine que c'est quelque chose d'extrêmement complexe et que les enseignants qui vous ont écrit les lettres recevront de votre part une réponse et que ces problèmes-là pourront être éclaircis.

En fait ce qu'il ressort des enseignants, c'est qu'il y a des critères d'attribution qui sont extrêmement complexes et ce qui fait un tout petit peu bondir, c'est que beaucoup d'enseignants qui sont des contribuables yverdonnois ne peuvent obtenir le macaron, alors qu'une personne payant ses impôts à l'extérieur, dans les critères actuels, peut obtenir de se déplacer. Mais j'admets alors sans autre, M. le Syndic, que c'est quelque chose qui est difficile et qu'il faudra voir effectivement dans les discussions que vous aurez avec les enseignants comment les meilleures solutions seront trouvées. Alors j'espère qu'ils seront entendus au mieux et puis je m'excuse encore M. RUCHET d'avoir cru que vous vous occupiez des enseignants yverdonnois.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Il est clair que je n'allais pas rester muet lorsqu'on allait parler de ce problème. Il est clair que c'est un problème très très compliqué. Je confirme ce que M. le Conseiller COCHAND a dit, les enseignants sont prêts à payer leur place, c'est normal tout le monde la paie, tout le monde met son sou dans l'horodateur, donc il n'y a aucune raison que nous occupions l'espace public gratuitement. Le problème c'est que les critères que nous avons reçus sont d'une complexité rare, que l'on parle de demi-journée, que l'on traite les enseignants comme si l'on venait le matin pour enseigner trois heures et que l'on reparte comme ça. Ce n'est pas comme ça que cela fonctionne à l'école, nous restons au collège, nous préparons nos devoirs, nous les corrigeons au collège, nous avons besoin du matériel du collège. Et si nous devons transporter notre matériel, même si je fais 90% de mes déplacements à vélo, parfois je n'y arrive pas.

Sur le point sur lequel je m'insurge et où mes collègues yverdonnois, je dis bien « yverdonnois », habitant à Yverdon et étant citoyens d'Yverdon, c'est que je dois utiliser mon vélo à 100% ou les transports publics. Je n'ai pas le droit de parquer sur l'espace mis à disposition à mes collègues qui viennent de Lausanne, tout simplement parce que j'habite à Yverdon et que mes enfants ont dépassé l'âge de 12 ans. Je trouve que c'est quand même un peu fort que je paie mes impôts dans cette Ville et qu'on me dise que je n'ai pas le droit de parquer ma voiture au collège yverdonnois où j'enseigne. Il y a tout de même, et j'ai des collègues, bon moi je me déplace à vélo, j'arrive à me débrouiller, j'ai des collègues de 60 ans qui ne peuvent pas venir à pied et s'ils prennent les transports publics, j'ai un exemple précis, mais je ne vais pas citer de nom ici, c'est 40 minutes pour arriver au collège. 40 minutes au collège tout simplement parce que ma collègue est yverdonnoise, elle paie ses impôts ici, mais qu'on lui refuse le droit de parquer au collège yverdonnois, merci.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'entends bien tout ça, d'abord en ce qui concerne le nombre de places, oui, M. COCHAND, il y a 150 places à disposition des enseignants pour 450 enseignants environ à Yverdon. Donc c'est

une pour trois enseignants et c'est plus que pour les employés de l'administration communale.

Ensuite en ce qui concerne les places que les Yverdonnois ou que les Yverdonnoises ne peuvent pas accéder, mais nous appliquons les mêmes critères, beaucoup plus finement pour les employés de l'administration communale, et il y a beaucoup d'employés yverdonnois qui n'ont pas de place parce qu'ils peuvent accéder à leur travail différemment. Après vous citez des cas particuliers que nous sommes prêts à traiter et à discuter.

Vous parlez de critères compliqués ou de méthode compliquée. Ce que nous avons demandé aux enseignants, c'est d'occuper les places à 100%, c'est-à-dire que nous ne voulions pas, nous, faire le travail de savoir que tel enseignant avait besoin d'une place à tel jour et que nous allions, nous, chercher un autre enseignant pour occuper la place les autres jours où cette place était libre, c'est la seule chose que nous avons demandé. Si vous dites vous travailler à 50% mais que vous avez besoin d'une place à 70% et bien vous aviez pas remplir le questionnaire pour 70%, rien chez nous ne nous permettait de dire que vous travaillez d'ailleurs à 50% ou à 70%, il n'y a que vous qui pouvez le savoir puisque nous n'avons pas accès à ces données. Donc ce n'est pas compliqué, c'est simplement que nous avons demandé aux enseignants de se mettre ensemble de discuter pour se répartir les places de parc qui, déjà aujourd'hui, j'aimerais quand même le rappeler, ne sont pas en suffisance pour accueillir 450 enseignants. Aujourd'hui déjà, vous avez un peu plus de 200 places de parc sur l'ensemble du territoire communal, donc il y a déjà aujourd'hui une sélection qui se fait. On a simplement un peu restreint le nombre de places et on les fait payantes, mais les critères ne sont pas plus compliqués.

Et puis, j'aimerais quand même rappeler, pour prendre un exemple bien connu dans ce Canton, qu'à Lausanne, il n'y a pratiquement aucune place pour les enseignants dans les établissements scolaires. Donc les enseignants sont bien obligés, soit de trouver des places de parc ailleurs, parce que rien ne les empêche d'aller louer une place de parc ailleurs, comme le font certainement certains employés communaux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas changer de mode de transport, ou qu'ils utilisent les transports publics qu'on a quand même développé de manière à ce qu'ils puissent répondre mieux à la demande de l'ensemble des citoyens. Mais c'est un passage et nous prenons en compte les difficultés que cela représente, nous discutons et les cas particuliers nous les discuteront aussi.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Ce sera très court, mais j'ai entendu parler d'un collège où les enseignants étaient prêts à mettre Fr. 3'500.-- sur la table et en disant laissez-nous nous organiser, nous saurons très bien nous parquer tous dans ces conditions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La discussion est toujours ouverte au point 13 de notre ordre du jour.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Très court, pour vous rappeler que ce dimanche on a un triathlon sur Yverdon, ce n'est pas pour vous dire que vous allez être embêtés, mais pour vous inviter à venir regarder cette manifestation qui est une manifestation de la Ville d'Yverdon. C'est une manifestation importante. Ça commence aux environs de 8h, un tout petit peu après et cela va se poursuivre donc jusqu'en fin d'après-midi.

Et un petit scoop aussi, pour ces Messieurs de la presse, ce qui n'est pas un scoop c'est que nous avons une manche du Swiss Triathlon Circuit. C'est une des douze manches du circuit national et il va y avoir un certain nombre de professionnels de triathlon sur la Ville d'Yverdon. Il y a 15 professionnels hommes, 3 professionnelles dames. Et surtout la présence, c'était ça le

scoop, de Sven Riederer qui est un triathlète médaillé de bronze aux Jeux d'Athènes de 2004. Donc un certain niveau, un niveau même important et je vous invite à venir voir autant les populaires, les écoliers que le côté professionnel qui est extrêmement spectaculaire.

Voilà, je vous remercie et on vous accueille volontiers tout au long de la journée, voire à la partie officielle à 11h, vous serez, Mesdames et Messieurs, bien évidemment les bienvenus, je vous remercie.

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

Y-a-t-il d'autres réponses à des questions de la part de la Municipalité ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, M. le Président.

13.7

Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Réponses aux questions du 27.06.2013 sur le PR13.17PR Villa Entremonts)

J'ai posé un bon nombre de questions lors de notre dernier Conseil le 27 juin 2013 sur le Préavis 13.17, cela concernait la Villa d'Entremonts. Je pensais avoir certaines réponses ce soir, cela ne semble pas être le cas. Est-ce que je pourrais être informé à ce sujet ? Merci.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Je voulais vous répondre ce soir, et j'ai pris du coup le procès-verbal de la dernière séance de ce Conseil qui datait de la fin du mois de juin. J'ai lu vos questions, j'ai relu mes réponses et je me suis dit, en fait j'ai répondu à la grande majorité de ces questions.

Alors je me suis dit que finalement, ceci étant fait je n'avais plus besoin de vous apporter de réponse. Mais peut-être que je me trompe et que vous pourrez me dire auxquelles de vos questions je n'ai pas encore répondu. Dans ce cas-là, je le ferai.

Clôture

M. le Président Jean-David CHAPUIS :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons donc au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et les téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 3 octobre 2013 à 20h00.

Il est 22h49, je lève cette séance... (*brouhaha dans la salle*) 21h49, excusez-moi, cela m'a paru une éternité (*rires dans la salle*) je vous souhaite une très bonne fin de soirée.

Applaudissements

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Jean-David CHAPUIS

Anne LEUENBERGER

Président

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 septembre 2013

	Page
1. Appel.....	- 1 -
Discours du Président.....	- 1 -
2. Approbation du PV du 27 juin 2013	- 3 -
3. Démissions	- 3 -
4. Assermentations	- 5 -
5. Communications du Président.....	- 6 -
6. Communications de la Municipalité	- 7 -
7. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion	- 8 -
8. Nomination d'un membre à la Commission des pétitions	- 8 -
9. Nomination d'un membre suppléant à la Commission communale de recours	- 8 -
10. Préavis n° PR13.10PR concernant l'adoption du plan d'aménagement de la rue des Mouettes, l'adoption des réponses aux oppositions suscitées par l'enquête publique, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 2'173'000.-- pour le renouvellement de la superstructure de la rue des Mouettes, ainsi que pour l'introduction du système séparatif et le renouvellement des réseaux eau-gaz-électricité. 📖 M. Pascal GAFNER, rapporteur	- 9 -
11. Préavis n° PR13.11PR concernant l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) «PST – Parc scientifique et technologique» et de ses amendements, l'adoption des réponses aux oppositions suscitées par l'enquête publique, l'adoption de la décision finale concernant l'étude d'impact sur l'environnement (Rapport EIE). 📖 M. Johann GILLIÉRON, rapporteur	- 12 -
12. Préavis n° PR13.19PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 240'000.-- pour le remplacement de l'installation de chauffage du collège des Quatre-Marronniers. 📖 Mme Anne Gander (remplaçant Mme Fanny SPICHIGER), rapportrice	- 18 -
13. Propositions individuelles et interpellations.....	- 19 -
13.1 Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS (Mise en place de la conciliation extrajudiciaire)	- 19 -
13.2 Une Question de Mme la Conseillère Elisabeth DESCAMPS (Suite interpellation du 07.02.2013 : Pour un service de transports publics encore plus performant à Yverdon)	- 19 -
13.3 Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Aide aux familles modestes)	- 21 -
13.4 Une Question de M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET (Accueil de jour)	- 22 -
13.5 Une Question de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN (Parties, prenantes ou pas ?)	- 23 -
13.6 Une Question de M. Conseiller Daniel COCHAND (Parcage des enseignants sur territoire yverdonnois)	- 24 -
13.7 Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Réponses aux questions du 27.06.2013 sur le PR13.17PR Villa Entremonts).....	- 28 -